

---

Renvoi au comité de salut public de la lettre du représentant Frémanger, en mission dans les départements de la Manche et du Calvados, qui témoigne de l'esprit public dans ce dernier département, lors de la séance du 13 ventôse an II (3 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de salut public de la lettre du représentant Frémanger, en mission dans les départements de la Manche et du Calvados, qui témoigne de l'esprit public dans ce dernier département, lors de la séance du 13 ventôse an II (3 mars 1794).

In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 11-12;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30049\\_t1\\_0011\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30049_t1_0011_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

[Melun, 7 vent. II. Adjudications du 5 vent.] (1)

Ajudications du 5 ventôse an II.

Fontainebleau :

Hôtel de la Pourvoyrie .....  
Hôtel des Menus Plaisirs .....  
Parquet .....

Voisenon et Vers-St-Denis, de l'abbaye du Jard :  
75 perches de bois .....

Pontcarré :

Vicariat .....  
6 arpents de terres labourables de la fa-  
brique .....  
5 arp. de prés d'id. ....

Estimations	Vente	Différence
15 000 »	46 700 »	31 000 »
10 364 5	18 300 »	7 935 15
25 053 18	159 109 2	134 055 4
240 »	910 »	670 »
1 896 11	3 650 »	1 753 9
1 825 »	9 550 »	7 725 »
1 800 »	8 225 »	6 425 »
56 179 14	246 444 2	190 264 8

## 16

La société populaire de Moissac annonce à la Convention nationale qu'elle a armé et équipé un cavalier qu'elle offre à la patrie, et qu'elle a donné des chemises, des souliers et des habits pour les défenseurs de la liberté; elle annonce que le fanatisme fait place à la philosophie, et que les habitants sont élevés à la hauteur des principes républicains; que quinze jeunes citoyens, dont le plus âgé n'a pas encore quinze ans, vont partir pour le Port de la Montagne, et ont juré de ne revenir que lorsque tous les tyrans seront précipités dans l'Océan.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Moissac, 22 pluv. II] (3).

« Législateurs,

La Commune de Moissac n'est composée que de onze mille habitants. Elle a néanmoins fourni plus de deux mille défenseurs de la Patrie. Nous avons eu soin des femmes et des enfants de nos frères d'armes. Nous avons fourni des chemises, des souliers, des habits à ceux qui nous représentent aux frontières. Aucun sacrifice ne nous a coûté quand il a fallu venir à leur secours. Nous offrons encore à la République un cavalier armé et équipé aux dépens de la Société. Il attend que le poste où il doit concourir à l'entière destruction des tyrans luy soit indiqué et il volera de suite à la poursuite des esclaves.

Législateurs, les Moissagnais, sont élevés à la hauteur des principes républicains. Des apôtres révolutionnaires propagent le culte de la Raison, et le fanatisme fait place à la philosophie. Tous les jours l'esprit public fait de nouveaux progrès: des pères ayant 4 enfants sont morts les armes à la main. Loin de s'affliger de leur perte [ils] chantent avec nous les succès des armes de la République et jurent de venger leur mort dans le sang des tyrans. Des enfants de dix à douze ans brûlent d'aller aux frontières et, si nous ne modérons la fougue et les transports de cette jeunesse bouillante de patriotisme, bientôt

il n'y aurait dans notre commune aucun garçon de sept ans. Dans une de nos séances, quinze jeunes républicains, dont le plus âgé n'a pas encore quinze ans, ont demandé à défilier dans la salle de nos séances et à prêter leur serment civique. Nous vous faisons passer le procès-verbal de cette séance intéressante. C'est une preuve non équivoque de l'énergie que vous avez su inspirer à tous les Français. Continuez, Législateurs, à parcourir une carrière si glorieuse. N'abandonnez les rênes que lorsque tous les tyrans seront détruits; et que jamais les Français ne fassent la paix qu'avec les Nations, Guerre à tous les rois, point de trêve, point de paix avec les tyrans. Tels sont les sentiments de la Société populaire et montagnarde de la commune de Moissac. »

RIVIÈRE (présid.), MARTET, LAROQUE (secrét.).

[Extrait des délibérations de la Sé, 19 pluv. II].

Un membre ayant obtenu la parole a dit que quinze jeunes Républicains, dont le plus âgé n'a pas encore quinze ans, et que l'amour de la Patrie appelle au Port de la Montagne pour servir sur mer, demandoient à défilier dans la salle. La Société a délibéré qu'ils seroient introduits. Ces jeunes citoyens sont entrés au son du tambour qui battoit le pas de charge. Ils ont défilé dans la salle au milieu des cris: Vive la République, Vive la Montagne. L'un d'eux a prononcé le discours suivant: « Citoyens, la Patrie appelle ses enfants, nous obéissons à sa voix; Nous allons sur mer. Nous n'abandonnerons notre poste que lorsque tous les tyrans auront été précipités dans l'Océan ». La Société a vivement applaudi à leur discours énergique, et a arrêté que les noms de ces enfants de la Patrie seroient couchés avec mention honorable sur ses registres, et qu'extrait du procès-verbal de cette séance serait envoyé à la Convention nationale.

P.c.c. : [mêmes signatures].

## 17

Frémanger, représentant du peuple dans les départements de la Manche et du Calvados, écrit sous la date du 10 ventôse: » Tout ira dans le département du Calvados, et tout ira dans la grande route de la révolution. Je quitte Lisieux pour me rendre à Caen, et de la à Fa-

(1) C 294, pl. 980, p. 4.

(2) P.V., XXXIII, 413. B<sup>in</sup>, 14 vent. et 18 vent. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); M.U., XXXVII, 252; J. Fr., n° 526; Mon., XIX, 618.

(3) C 293, pl. 966, p. 11, 12.

laise ; je compte ne pas laisser d'églises ouvertes derrière moi, ni de prêtres qui se disent encore ministres du culte catholique : par-tout, le peuple écoute avec enthousiasme les dogmes du nouveau culte que je lui présente au nom de la vérité et de la raison.

Renvoyé au comité de salut public (1).

[Lisieux, 10 vent. II. A la Conv.] (2)

« Tout ira dans le département du Calvados et tout ira dans la grande route de la Révolution. Je quitte Lisieux pour me rendre à Caen et, de là, à Falaise Je ne compte pas laisser d'églises ouvertes derrière moi, ni de prêtres qui se disent encore ministres du culte catholique Partout le peuple écoute avec docilité et enthousiasme les dogmes du nouveau culte que je lui présente au nom de la vérité et de la raison Les colifichets romains disparaissent et prennent leur volée vers le Tibre. Ils partent par centaine et par mille ; on ne vit jamais tant de saints voyages.

Hier, les bonnes citoyennes sans-culottes de Lisieux vinrent en procession faire sous mes fenêtres un brillant autodafé de toutes les billevesées où elles avaient tant de fois puisé la superstition. Des livres pieux, des images en taille-douce, des petites bonnes vierges en parchemin ou montées en ivoire, enfin tous les signes de la dévotion et de la bigoterie catholique, apostolique et romaine, en un instant ne formèrent plus qu'un monceau de cendres, et les imbéciles cagots, qui s'imaginaient peut-être apercevoir au milieu de la fumée s'élever un vengeur de cet attentat impie, se chauffèrent à la flamme et ne virent point de miracle.

Il n'en a pas été de même à Falaise ; des bigots y croient encore à la vertu de leurs idoles de plâtre et de bois ; il y a trois jours qu'un crucifix s'avisait de pleurer, de rouler des yeux et de secouer la tête. La foule curieuse et crédule s'y porta pour voir ce prodige des VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles ; mais, par malheur, ils furent forcés de se retirer sans avoir rien vu. A mon prochain passage sur les lieux, je m'informerai des auteurs de cette scène bizarre et ridicule ; je ne doute (pas) que je découvrirai quelques prêtres qui aient fait jouer cette comédie derrière le rideau.

Mes opérations sont finies à Lisieux et dans le district. Les sans-culottes en sont satisfaits ; je ne voulais que leur bonheur et leurs suffrages ; si l'on en peut juger par les apparences, je puis me flatter d'avoir réussi.

Dès que je serai à Caen, je m'occuperai à ressusciter l'énergie des vrais républicains qui sont comprimés par les intrigants et les patriotes de 93. J'espère sous peu avoir de nouveaux succès à t'annoncer ; Il faut que de toutes parts on n'entende plus dans le Calvados que les cris de *Vive la République ! Vivent l'unité et l'indivisibilité ! Vivent la Montagne et ses principes !* S. et F. ».

FRÉMANGER.

(1) P.V., XXXIII, 413; J. Lois, n° 522; M.U., XXXVII, 221; F.S.P., n° 244; Mess. soir, n° 563; C. Eg., n° 563; Ann. patr., n° 427.

(2) AFII 176, pl. 144, p. 23. Reproduit dans AULARD, Recueil des Actes..., XI, 460.

## 18

Les administrateurs du district de Cany, département de la Seine-Inférieure, annoncent qu'ils envoient à la Convention nationale 3 onces et demie 22 grains d'or ; 1389 marcs 6 gros 14 grains d'argent, provenant des dépouilles des églises de ce district ; 6,973 liv. en numéraire, 151 liv. en assignats, 9 jetons d'argent, provenant des dépôts faits par les prêtres déportés ; 6 croix dites ci-devant de St-Louis, et 2 médailles du 14 juillet 1790.

Restez à votre poste, *braves Montagnards*, disent ces administrateurs, et continuez à défendre la mère commune. Les tyrans coalisés demandent provisoirement la paix, et nous demandons que vous ne cessiez de les poursuivre. Point de quartier, et toujours *le pas de charge*.

Mention honorable ; insertion au Bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

## 19

[Roger DUCOS] membre du comité des secours, obtient la parole pour une motion d'ordre.

Vous avez, dit-il, souvent accordé des secours dont on vous a fait la demande à la barre ; il est arrivé que les représentants du peuple ont accordé aussi des secours particuliers à des citoyens qui se trouvoient dans une extrême misère : il est également arrivé que ces mêmes citoyens sont venus à la barre de Convention solliciter d'autres secours, en ayant soin de dissimuler ceux qu'ils avoient déjà reçus des représentants du peuple. Le comité des secours a entre les mains les preuves de ce que j'avance. Pour prévenir un abus qu'on ne peut laisser subsister, le comité me charge de vous demander que vous ordonniez aux représentants du peuple en commission dans les départemens, de lui adresser la liste des citoyens auxquels ils ont cru devoir accorder des secours, ainsi que la quantité de ces mêmes secours. Ces listes sont absolument nécessaires pour vérifier la légitimité des demandes qui vous sont faites chaque jour. Ma proposition est d'une grande importance ; je prie la Convention de statuer sur cet objet (2).

Cette proposition est décrétée en ces termes :

« La Convention nationale décrète que les représentants du peuple envoyés en commission, adresseront au comité des secours publics, la liste des citoyens auxquels ils ont accordé ou accorderont des secours provisoires, avec la quotité des secours qu'ils auront accordés à chaque citoyen.

» Charge son comité des décrets d'adresser, sans délai, des expéditions de présent décret aux représentans du peuple en commission » (3).

(1) P.V., XXXIII, 413 et XXXIV, 180; B<sup>n</sup>, 13 vent.

(2) P.V., XXXIII, 414. Texte identique dans J. Sablier, n° 1175.

(3) Signé Bézard sur le bon à expédier (C 293, pl. 953, p. 1-2). Décret n° 8284. Reproduit dans Débats, n° 530, p. 179; Mon., XIX, 618; M.U., XXXVII, 231; J. Mont., n° 111; J. Lois, n° 522; J. Fr., n° 526; F.S.P., n° 244. Mention dans Mess. soir, n° 563.